



MAIRIE
64 290 LASSEUBE

Tél : 05.59.04.22.67

Fax : 05.59.04.24.34

e-mail : mairie.lasseube@wanadoo.fr

Lasseube, le 06 décembre 2011

Le Maire

à

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux

Objet : Réunion du Conseil Municipal n°09/2011

P.J. : PV de la séance n° 08/2011

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le lundi 12 décembre 2011 à 20h30 à la Mairie de Lasseube.

**Les remarques et demandes de modifications sur le compte rendu joint à cette convocation
devront être effectuées par écrit 48 heures avant la séance.**

➤ **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du zonage d'assainissement,
2. Régularisation de l'assiette du chemin Chanquet,
3. Changement d'assiette chemin Labourdette,
4. Ouverture des crédits d'investissement,
5. Délégué au conseil d'administration du collège,
6. Centre de loisirs février et pâques 2012,
7. Achats et travaux sans délibération,
8. Questions diverses,

Le Maire,

Jean-Louis VALIANI

**COMPTE RENDU****DE LA SEANCE 09/2011 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 décembre 2011 à 20h30**

Convocation : 06 décembre 2011

L'an deux mil onze et le douze décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALIANI, Maire.

Présents : René BOURDET-PEES, Yves BORDENAVE, Sébastien BORDENAVE-NOLIVOS Michèle CAZADOUMECQ-COGES, Emmanuel COPPIN, Joëlle FABRE, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Joëlle LACAZETTE-JACOB, Henri LAGREULA, Patrick PORTATIU-CAMBUSSET, Félix REBOLLE-LABORDE, Michel SALLENAVE, Alain TUCQ

Absents ayant donné pouvoir :

Murielle LAURENT qui a donné pouvoir à Alain TUCQ
Rachel CAZALET qui a donné pouvoir à Joëlle LACAZETTE-JACOB,
David LAMPLE, qui a donné pouvoir à Serge GUILHEM-BOUHABEN
Anne-Sophie DUFOSSÉ qui a donné pouvoir à Emmanuel COPPIN,
Rachel MONTET qui a donné pouvoir à Joëlle FABRE

Secrétaire de séance : Joëlle LACAZETTE -JACOB

Présence des correspondants de presse (La République et Sud-Ouest).

Le Maire propose à l'ordre du jour :

- de remplacer le point 3 par : Choix du terrain pour nouveau centre de Secours
- de rajouter au point n°7 avenant bail gendarmerie

I – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire expose qu'en application de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales stipule que les communes doivent notamment délimiter, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- les zones relevant l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.

Ces zones ont été définies dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, par une étude menée par le bureau SAFEGE :

- le périmètre de la zone d'assainissement collectif inclus,
- le reste de la commune correspond aux zones relevant de l'assainissement non collectif.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et près en avoir délibéré,

APPROUVE la délimitation des zones définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre ce zonage à enquête publique pendant un mois.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



II – REGULARISATION DE L'ASSIETTE DU CHEMIN CHANQUET :

Le Maire rend compte au Conseil municipal que la modification du chemin Chanquet effectuée dans les années 1970 n'a jamais été régularisée sur le cadastre. Il convient aujourd'hui de régulariser ce changement d'assiette, afin que le nouveau tracé apparaisse sur le cadastre.

Le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** le Maire à faire appel à Monsieur BOUCHONNEAU, Géomètre expert à Oloron Sainte Mairie pour dresser le plan du nouveau tracé,
- **ACCEPTE** de régulariser la modification d'assiette du chemin Chanquet et d'aliéner la partie de la voie remplacée par le nouveau tracé aux propriétaires riverains, conformément au plan qui sera dressé par le Géomètre,
- **SOUMET** cette acceptation à une enquête publique en Mairie pendant 15 jours,
- **PRECISE** que cet échange fera l'objet d'un acte notarié devant un notaire du cabinet Fabre, Rigal et Duc, afin que le Service du Cadastre puisse procéder aux mises à jour nécessaires,
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit acte notarié,

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par la Commune.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III – CHOIX DU TERRAIN DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS:

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le permis de construire déposé par le Service Départementale d'Incendie et de Secours a été refusé, du fait de l'inondabilité du terrain et de l'accès.

Un projet de construction d'un nouveau centre de secours est à l'étude par le SDIS. Pour ce faire, le SDIS doit bénéficier d'une cession à titre gratuit d'un terrain d'une superficie de 2 500m², desservie en limite de parcelle par les réseaux publics (eau, électricité, téléphone, eaux usées et pluviales) et d'une topographie adaptée.

Deux terrains semblaient adaptés pour la construction de cet équipement public : la parcelle « Pourtau » (AS 278), ou la parcelle jouxtant l'école (AT 230).

Après réflexion et étude par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, dont il donne les conclusions à l'assemblée, le Maire invite le Conseil municipal à désigner la parcelle « Pourtau » (AS 278).

Le Conseil Municipal,

- **PROPOSE** la parcelle « Pourtau » pour l'implantation par le SDIS du nouveau Centre de Secours.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



IV – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de ne pas retarder le règlement des factures, il convient de procéder à une ouverture de crédits de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2012.

Considérant que cette ouverture de crédits peut être égale au quart des crédits du budget investissement pour 2011 (sauf remboursement de la dette),

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE une ouverture de crédits à la section d'investissement de 163 496 €

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V – DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

En raison de l'indisponibilité de Mademoiselle Rachel CAZALET, il convient de désigner un nouveau délégué pour représenter le Conseil municipal au Conseil d'administration du collège Pierre Jéliote, avec Monsieur Henri LAGREULA

Le Maire propose de désigner Madame Joëlle FABRE.

Le Conseil municipal,

DESIGNE Madame Joëlle FABRE comme déléguée pour représenter le Conseil municipal au Conseil d'administration du collège Pierre Jéliote.

Joëlle FABRE ne participe pas au vote.

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI – CENTRE DE LOISIRS FEVRIER ET PAQUES 2012

1/ Mise à disposition du personnel :

Le Maire informe le Conseil municipal du souhait de l'Association Atout Jeune d'ouvrir l'ALSH pendant la première semaine des vacances scolaires de février et de Pâques 2012 : du 20 février au 24 février 2012 et du 16 avril au 20 avril 2012.

Pour ce faire, il convient de mettre à disposition de l'association Atout Jeune de manière ponctuelle :

- un adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de 23,5 heures, du 20 février au 24 février 2012 et du 16 avril au 20 avril 2012
en vue d'assurer la restauration et l'entretien de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

**2/ Mise à disposition des locaux :**

Le Maire propose au Conseil municipal de mettre à la disposition de l'association les locaux suivants pour l'ALSH des vacances de février et de Pâques 2012 :

- La salle de jeu de l'école primaire + la salle à porte coulissante
- La salle hexagonale de l'école primaire
- L'accès au photocopieur
- Les sanitaires de l'école primaire
- Le bureau du Directeur
- Les espaces extérieurs de l'école primaire (cour de récréation, préau)
- La BCD + la salle multiactivités (école primaire)
- Le dortoir et les sanitaires attenants de l'école maternelle

La salle de motricité de l'école maternelle

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à disposition un adjoint technique de 2^{ème} classe pour l'ALSH des vacances de février et de Pâques 2012, du 20 février au 24 février 2012 et du 16 avril au 20 avril 2012,

DECIDE de mettre à disposition de l'association les locaux ci-dessus énumérés par le Maire pour les périodes précitées,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de mises à disposition correspondantes ci-annexées.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII – AVENANT AU BAIL DE LA GENDARMERIE

Le Maire rappelle le bail renouvelé le 16 juillet 2009 pour une durée de 9 ans, pour la location de la caserne de gendarmerie moyennant un loyer annuel de 37 285,14 €.

Il donne lecture de l'avenant au bail préparé par la Direction de la Gendarmerie Nationale, pour un loyer d'un montant de 38 025,11 € annuels à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** l'avenant au bail de location de la caserne de gendarmerie annexé à la présente.

VOTES : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



VIII – ACHATS ET TRAVAUX SANS DELIBERATION :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 05 mai 2010,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) Achat d'une perceuse (Brico-dépôt) : 159 €
- 2) Avis d'appel Public à la Concurrence conducteur d'opération accessibilité Mairie :
Sud-Ouest publicité : 575,13 € ; Les Petites Affiches : 123,61 €
- 3) Abonnement annuel à Cosoluce (logiciel informatique) : 1 414,13 €

● **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire annonce la fermeture du bureau de tabac car les fournisseurs ont retiré la presse. Des candidats à la reprise se sont manifestés. Un stage doit être effectué par le repreneur avant l'exploitation du débit de tabac.

Mesdames Joëlle LACAZETTE et Joëlle FABRE font un résumé de leur participation au Congrès des Maires à Paris.

Monsieur PORTATIU signale que la pose du grillage à la Gendarmerie est terminée et informe qu'une réunion avec le SDEPA a eu lieu pour l'installation du réseau gaz dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.